

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 21 janvier 2013 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 10 décembre 2012, de la séance d'ajournement du 17 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012
4. Finance et trésorerie
  - 4.1 Fonds d'administration
  - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
  - 4.3 Fonds de roulement
  - 4.4 Fonds de règlement
  - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2012
  - 4.6 Assurances générales de la Municipalité
  - 4.7 Adoption de la liste des incompressibles 2013
  - 4.8 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Gestionnaire municipal de la firme PG Solutions
5. Administration générale
  - 5.1 Autorisation de signature dans le cadre d'un protocole à intervenir pour le déneigement du chemin Thibault
  - 5.2 Embauche au poste de réceptionniste
  - 5.3 Achat d'un véhicule de catégorie compacte 2013
  - 5.4 Subvention des infrastructures dans le cadre du programme TECQ
  - 5.5 Régie intermunicipale du traitement des déchets de la Matawinie (RITDM) – négociation d'une nouvelle entente
  - 5.6 Demande d'enquête à Saint-Donat par la Sûreté du Québec
6. Urbanisme et Environnement
  - 6.1. Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale
    - 6.1.1 au 120, chemin Lafleur
  - 6.2 Demandes de permis de lotissement
    - 6.2.1 au 170, chemin du Mont-Jasper
7. Loisirs sportifs et culturels
  - 7.1 Demande d'aide financière - programme « Emploi d'été Canada »
  - 7.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc.
8. Travaux publics et Parcs & Bâtiments
9. Sécurité incendie et sécurité civile
  - 9.1 Adoption du règlement numéro 12-853 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec
10. Varia
  - 10.1 Demande de don par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière
  - 10.2 Demande de soutien financier de la Commission de développement économique pour l'embauche d'une ressource

11. Période d'information

11.1 Correspondance diverse

11.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien  
Provigo

11.3 Suivi du dossier relatif à la rénovation du Centre civique Paul-  
Mathieu

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**13-01-01** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, en ajoutant les points **10.3 Réunions préparatoires aux séances régulières du conseil** et **10.4 Dénomination du sentier Nature-Études à l'honneur de M<sup>me</sup> Louise Beaudry**.

### 1. Adoption procès-verbaux de la séance régulière du 10 décembre 2012, de la séance d'ajournement du 17 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012

**13-01-02** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 10 décembre 2012, de la séance d'ajournement du 17 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 soient et sont adoptés, tel que déposé.

#### 4.1 Fonds d'administration

**13-01-03** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20122474 à 20130150 pour un montant total de 1 135 826,61 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

#### 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

**13-01-04** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 décembre 2012, le fonds s'élève à la somme 9 610,10 \$.

#### 4.3 Fonds de roulement

**13-01-05** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 20130078 – *Matériel informatique (Mastercard)*, au montant de 2 299,80 \$
- chèque n° 2013001 – *CRSBPL (Dell)*, au montant de 1 871,39 \$

- chèque n° 2013002 – *Duo Design.*, au montant de 1 954,58 \$
- chèque n° 2013003 – *PG Solutions*, au montant de 402,41 \$
- chèque n° 2013004 – *T3i inc.*, au montant de 224,20 \$

Datés du 21 janvier 2013 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

#### 4.4 Fonds de règlement

**13-01-06** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

- chèque n° 2013001 – *Comeault Construction inc.*, au montant de 15 831,62 \$

Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard Phase II » et daté du 21 janvier 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2013002 – *Groupe Forces*, au montant de 3 426,26 \$
- Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 21 janvier 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2013003 – *Ingémax*, au montant de 4 713,98 \$
- Attribué au fonds de règlement 11-822 «Allard Phase II» et daté du 21 janvier 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2013004 – *Jobert Inc.*, au montant de 156 358,07 \$
- Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 21 janvier 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2013005 – *Solmatech inc.*, au montant de 6 996,23 \$
- Attribué au fonds de règlement 12-840 «Revitalisation avenue du Lac » et daté du 21 janvier 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2013006 – *Biolab*, au montant de 368,21 \$
- Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang #3 » et daté du 21 janvier 2013 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

#### 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2012

**13-01-07** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 décembre 2012 et daté du 17 janvier 2013.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 12 490 471,88 \$, ce qui correspond à 100,04 % du budget de l'année en cours et à 100,41 % si nous y additionnons les sommes présentement engagées. Au même moment, en 2011, 12 136 555,96 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 100,08 % du budget 2011.

#### 4.6 Assurances générales de la Municipalité

**13-01-08** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat se doit de s'assurer ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour les assurances générales 2013 pour la Municipalité de Saint-Donat, au montant de 119 926 \$ taxes incluses, tel que plus amplement détaillé dans l'envoi de madame Linda Daoust, directrice générale et chef de l'exploitation de la Mutuelle des municipalités du Québec. Il est à noter que tel que prévu par la loi, la Municipalité est autorisée à accepter cette soumission sans procéder par appel d'offres, compte tenu qu'elle est membre de cette dite Mutuelle.

#### 4.7 Adoption de la liste des incompressibles 2013

**13-01-09** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que la liste des comptes incompressibles 2013 au montant de 10 285 531 \$ soit adoptée telle que déposée par le Service de la trésorerie.

Poste budgétaire	Description	Budget 2013
	SALAIRES & AVANTAGES SOCIAUX	3 704 000
1-02-1-1-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	20 000
1-02-1-3-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL	6 000
1-02-1-3-0-00-320	FRAIS DE POSTE ET DE TRANSPORT	29 000
1-02-1-3-0-00-331	TELEPHONE	31 000
1-02-1-3-0-00-333	SITE INTERNET MUN.	10 000
1-02-1-3-0-00-341	PUBLICITE-JOURNAUX	45 000
1-02-1-3-0-00-420	ASSURANCES GENERALES	120 930
1-02-1-3-0-00-429	FRANCHISE RECLAMATION ASSURANCE	10 000
1-02-1-3-0-00-454	FORMATION	8 000
1-02-1-3-0-00-493	RECEPTIONS PUBLIQUES	12 000
1-02-1-3-0-00-494	COTISATIONS ET ABONNEMENTS	3 000
1-02-1-3-0-00-517	LOCATION TIMBREUSE	3 000
1-02-1-3-0-00-681	ELECTRICITE 490 PRINCIPALE	33 000
1-02-1-3-0-00-951	QUOTE-PART REMUNERATION	20 340
1-02-1-3-0-00-959	QUOTE-PART UMQ	2 500
1-02-1-3-0-01-341	BULLETINS MUNICIPAUX	40 000
1-02-1-3-0-01-494	BAUX ET DROITS	3 000
1-02-1-3-0-01-527	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	7 000
1-02-1-3-0-01-681	ÉLECTRICITÉ 442 PRINCIPALE	13 000
1-02-1-3-0-01-951	QUOTE-PART - FIBRE OPTIQUE	6 757
1-02-1-3-0-02-951	QUOTE-PART TELEPHONIE IP	1 532
1-02-1-3-0-03-951	ADMINISTRATION (MRC)	24 608
1-02-1-3-0-04-951	AMENAGEMENT (MRC)	29 539
1-02-1-4-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	250
1-02-1-4-0-00-320	FRAIS DE POSTE	6 500
1-02-1-4-0-00-335	INTERNET	100
1-02-1-4-0-00-419	HONORAIRES PROFESSIONNELS	22 000
1-02-1-4-0-00-610	REPAS	1 200
1-02-1-4-0-00-670	PAPETERIE	1 500
1-02-1-5-0-00-419	MUTATIONS	1 500
1-02-1-5-0-00-951	ROLE D'EVALUATION	152 118
1-02-1-9-0-00-454	FORMATION	300
1-02-1-9-0-00-726	ACHAT DE LOGICIEL	12 000
1-02-1-9-0-01-452	SOUTIEN PROGICIELS - LOGICIELS (GFI)	22 000
1-02-1-9-0-01-940	ACHAT TERRAIN POUR TAXES	3 000
1-02-1-9-0-01-951	PARC INFORMATIQUE (MRC)	6 788
1-02-1-9-0-02-452	SOUTIEN PROGICIELS - LOGICIELS PG	14 300
1-02-2-1-0-00-441	COUT SURETE DU QUEBEC	1 733 165
1-02-2-1-0-01-419	CONTROLEUR CANIN	13 600
1-02-2-1-0-02-454	FORMATION	5 000
1-02-2-1-0-02-516	LOCATION RADIO	250
1-02-2-1-0-02-525	ENTRETIEN BATEAU PATROUILLE NAUTIQUE	3 500
1-02-2-1-0-02-631	ESSENCE	6 000
1-02-2-1-0-02-650	VETEMENTS ET ACCESSOIRES	1 500
1-02-2-2-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	3 000
1-02-2-2-0-00-312	COLLOQUE	1 050
1-02-2-2-0-00-330	LICENCES TELECOMMUNICATIONS	516
1-02-2-2-0-00-331	TELEPHONE CASERNE	2 220
1-02-2-2-0-00-335	INTERNET	1 200
1-02-2-2-0-00-454	FORMATION	15 800
1-02-2-2-0-00-494	COTISATIONS	1 095
1-02-2-2-0-00-610	REPAS POMPIERS	2 000
1-02-2-2-0-00-631	ESSENCE	9 000
1-02-2-2-0-00-681	ELECTRCITE CASERNE	15 000
1-02-2-2-0-00-951	QUOTE-PART-SÉCURITÉ & INCENDIES	9 760
1-02-2-2-0-00-965	IMMATRICULATION	5 442
1-02-2-2-0-01-331	SYSTEME DE COMMUNICATIONS (MONITOR III)	37 000
1-02-2-3-0-00-312	COLLOQUE	850
1-02-2-3-0-00-699	MESURES D'URGENCE	1 000
1-02-2-9-0-00-526	ENTRETIEN DES BOUEES	8 600
1-02-3-2-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	200
1-02-3-2-0-00-320	FRAIS DE POSTE ET DE TRANSPORT	1 000
1-02-3-2-0-00-330	LICENCES DE TELECOMMUNICATION	393
1-02-3-2-0-00-331	TELEPHONE	12 000
1-02-3-2-0-00-454	FORMATION	800
1-02-3-2-0-00-494	COTISATION	1 750

Poste budgétaire	Description	Budget 2013
1-02-3-2-0-00-522	ENTRETIEN RUE PRINCIPALE	6 450
1-02-3-2-0-00-527	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR ET FAX	500
1-02-3-2-0-00-631	ESSENCE	55 000
1-02-3-2-0-00-965	IMMATRICULATION	11 544
1-02-3-2-0-01-681	ELECTRICITE BARRAGE OUAREAU	180
1-02-3-2-0-02-681	ELECTRICITE SABILERE	168
1-02-3-3-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	450
1-02-3-3-0-00-330	LICENCES DE TELECOMMUNICATIONS	393
1-02-3-3-0-00-443	ENTRETIEN BOITES POSTALES	2 700
1-02-3-3-0-00-454	FORMATION	1 000
1-02-3-3-0-00-522	ENTRETIEN RUE PRINCIPALE	12 500
1-02-3-3-0-00-631	ESSENCE	104 827
1-02-3-3-0-00-632	HUILE A CHAUFFAGE	5 500
1-02-3-3-0-00-681	ELECTRICITE	7 500
1-02-3-3-0-00-965	IMMATRICULATION	10 959
1-02-3-4-0-00-681	ACHAT D'ELECTRICITE	30 000
1-02-3-4-0-01-681	ELECTRICITE SECTEUR CENTRAL	6 700
1-02-3-4-0-02-681	ELECTRICITE HALTE ROUTIERE	600
1-02-3-7-0-01-951	QUOTE-PART CRTL - FONCTIONNEMENT	62 813
1-02-3-7-1-00-331	TELEPHONE	1 250
1-02-3-7-1-00-681	ELECTRICITE	1 250
1-02-4-1-3-00-330	LICENCES TELECOMMUNICATIONS	42
1-02-4-1-3-00-331	TELEPHONE	2 300
1-02-4-1-3-00-631	ESSENCE	4 000
1-02-4-1-3-00-681	ELECTRICITE	27 000
1-02-4-1-3-00-965	IMMATRICULATION	305
1-02-4-1-3-02-681	ELECTRICITE	600
1-02-4-1-3-03-681	ELECTRICITE	4 000
1-02-4-1-5-00-681	ELECTRICITE	9 700
1-02-4-1-5-00-965	IMMATRICULATION	305
1-02-4-5-1-10-446	MATIERES RESIDUELLES - RESIDENTIEL	991 932
1-02-4-5-1-11-446	MATIERES RESIDUELLES - I.C.I.	181 480
1-02-4-5-1-20-446	OPERATION USINE CHERTSEY	35 862
1-02-4-5-1-20-951	MATIERES RESIDUELLES	13 196
1-02-4-5-1-21-446	ELIMINATION - RESIDENTIEL	12 300
1-02-4-5-3-02-951	TRAITEMENT RDD	31 553
1-02-4-7-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	500
1-02-4-7-0-00-312	COLLOQUE	1 200
1-02-4-7-0-00-331	TELEPHONE	1 200
1-02-4-7-0-00-419	HONORAIRES PROFESSIONNELS	10 000
1-02-4-7-0-00-445	ANALYSES D'EAU	5 750
1-02-4-7-0-00-454	FORMATION	3 000
1-02-4-7-0-00-465	BARRAGES CASTOR	5 000
1-02-4-7-0-00-494	COTISATIONS ET ABONNEMENTS	810
1-02-4-7-0-00-515	LOCATION DE VEHICULES	5 000
1-02-4-7-0-00-631	ESSENCE	500
1-02-4-7-0-00-639	CONTROLE INSECTES PIQUEURS	334 368
1-02-4-7-0-00-965	IMMATRICULATION	800
1-02-4-9-0-00-959	QUOTE-PART RITDM	15 349
1-02-6-1-0-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	2 000
1-02-6-1-0-00-312	COLLOQUE	700
1-02-6-1-0-00-331	TELEPHONE	2 000
1-02-6-1-0-00-454	FORMATION	2 000
1-02-6-1-0-00-494	COTISATIONS ET ABONNEMENTS	2 250
1-02-6-1-0-00-631	ESSENCE	3 000
1-02-6-1-0-00-965	IMMATRICULATION	810
1-02-6-2-1-00-951	QUOTE-PART CLD	21 160
1-02-6-2-2-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 800
1-02-6-2-2-00-331	TELEPHONE	5 000
1-02-6-2-2-00-454	FORMATION	500
1-02-6-2-2-00-527	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	400
1-02-6-2-2-00-681	ELECTRICITE	2 200
1-02-6-2-2-00-970	COTISATION TDL	550
1-02-6-9-0-00-963	PARTICIPATION DEFICIT OMH	7 357
1-02-6-9-0-00-971	SUBVENTION PIIA	25 000
1-02-7-0-1-30-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	100
1-02-7-0-1-30-320	FRAIS DE POSTE ET DE TRANSPORT	200
1-02-7-0-1-30-331	TELEPHONE CCPM	1 600

Poste budgétaire	Description	Budget 2013
1-02-7-0-1-30-454	FORMATION	600
1-02-7-0-1-30-631	GAZ PROPANE	3 800
1-02-7-0-1-30-632	HUILE A CHAUFFAGE	1 000
1-02-7-0-1-30-681	ELECTRICITE CCPM (BALCON)	7 500
1-02-7-0-1-30-965	IMMATRICULATION ZAMBONI	510
1-02-7-0-1-31-681	ELECTRICITE CCPM (PATINOIRE)	36 000
1-02-7-0-1-32-681	ELECTRICITE PAVILLON PARC DES PIONNIERS	13 000
1-02-7-0-1-40-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	100
1-02-7-0-1-40-330	LICENCES TELECOMMUNICATIONS	83
1-02-7-0-1-40-331	TELEPHONE	500
1-02-7-0-1-40-349	REPRESENTATION	100
1-02-7-0-1-40-454	FORMATION	400
1-02-7-0-1-40-494	COTISATION ET ABONNEMENT	200
1-02-7-0-1-40-681	ELECTRICITE PARC DES PIONNIERS	5 000
1-02-7-0-1-40-965	IMMATRICULATION - GATOR	100
1-02-7-0-1-41-331	TELEPHONE DEBARCADERE LAC OUAREAU	1 100
1-02-7-0-1-50-310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	100
1-02-7-0-1-50-320	FRAIS DE POSTE ET DE TRANSPORT	100
1-02-7-0-1-50-330	LICENCES TELECOMMUNICATIONS	83
1-02-7-0-1-50-331	COMMUNICATIONS	1 450
1-02-7-0-1-50-454	FORMATION	2 700
1-02-7-0-1-50-494	COTISATION	1 413
1-02-7-0-1-50-631	ESSENCE	13 500
1-02-7-0-1-50-681	ELECTRICITE TERRAIN DE BALLE	2 300
1-02-7-0-1-50-960	SEPAQ	25 000
1-02-7-0-1-50-965	IMMATRICULATION	4 523
1-02-7-0-1-51-331	TELEPHONE PARC DES PIONNIERS	4 600
1-02-7-0-1-52-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	600
1-02-7-0-1-52-320	SORTIES SPECIALES	14 000
1-02-7-0-1-52-454	FORMATION	1 300
1-02-7-0-1-53-452	SOUTIEN - LUDIK	3 977
1-02-7-0-1-53-454	FORMATION	1 000
1-02-7-0-1-54-681	ELECTRICITE - TENNIS	1 200
1-02-7-0-1-54-951	QUOTE-PART SENTIER NATIONAL	2 658
1-02-7-0-1-55-331	TELEPHONE 146 AEROPORT	1 100
1-02-7-0-1-55-632	HUILE A CHAUFFAGE 146 AEROPORT	3 900
1-02-7-0-1-55-681	ELECTRICITE 146 AEROPORT	2 300
1-02-7-0-1-56-331	TELEPHONE PARC PLACE DE L'EGLISE	950
1-02-7-0-1-56-681	ELECTRICITE PARC PLACE DE L'EGLISE	3 900
1-02-7-0-2-30-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	550
1-02-7-0-2-30-320	FRAIS DE POSTE	250
1-02-7-0-2-30-331	TELEPHONE	2 540
1-02-7-0-2-30-454	FORMATION	500
1-02-7-0-2-30-494	COTISATION ET ABONNEMENT [BCPL]	22 860
1-02-7-0-2-30-527	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	285
1-02-7-0-2-30-681	ELECTRICITE	7 100
1-02-7-0-2-32-699	ANIMATION	6 595
1-02-7-0-2-90-310	FRAIS DE DEPLACEMENT	4 935
1-02-7-0-2-90-454	FORMATION	2 020
1-02-7-0-2-90-699	ACTIVITES D'ANIMATION	22 925
1-02-7-0-2-91-447	PROGRAMMES SPECIAUX	66 200
1-02-9-2-1-00-840	INTERETS SQAE	2 454
1-02-9-2-1-00-891	INTERETS SUR EMPRUNT TEMPORAIRE	14 500
1-02-9-2-1-21-840	INTERETS SUR ACHAT SABLIERE J. CHARETTE	2 047
1-02-9-2-1-24-840	INTERETS SUR EMISSION 51	3 273
1-02-9-2-1-25-840	INTERETS SUR EMISSION 52	10 680
1-02-9-2-1-26-840	INTERETS SUR EMISSION 53	9 424
1-02-9-2-1-27-840	INTERETS SUR EMISSION 54	36 399
1-02-9-2-1-28-840	INTERETS SUR EMISSION 55	16 746
1-02-9-2-1-29-840	INTERETS SUR EMISSION 56	8 532
1-02-9-2-1-30-840	INTERETS SUR EMISSION 57	30 240
1-02-9-2-1-31-840	INTERETS SUR ACHAT 329/125	3 500
1-02-9-2-1-32-840	INTERETS SUR EMISSION 58	15 764
1-02-9-2-1-33-840	INTERETS SUR EMISSION 59	12 680
1-02-9-2-1-34-840	INTERETS SUR EMISSION 60	13 325
1-02-9-2-1-35-840	INTERETS SUR EMISSION 61	4 410
1-02-9-2-1-36-840	INTERETS SUR EMISSION 62	3 705
1-02-9-2-1-99-840	INTERETS NOUVELLES EMISSIONS	212 430



\_\_\_\_\_  
Initiales du maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

Poste budgétaire	Description	Budget 2013
1-02-9-9-0-00-895	FRAIS DE BANQUE	30 000
1-02-9-9-0-00-899	FRAIS DE REFINANCEMENT	4 628
1-03-5-0-0-00-023	CAPITAL ACHAT SABLIERE J.CHARETTE	20 000
1-03-5-0-0-00-028	CAPITAL EMISSION 51	22 782
1-03-5-0-0-00-029	CAPITAL EMISSION 52	42 600
1-03-5-0-0-00-030	CAPITAL EMISSION 53	31 100
1-03-5-0-0-00-031	CAPITAL EMISSION 54	198 000
1-03-5-0-0-00-032	CAPITAL EMISSION 55	29 200
1-03-5-0-0-00-033	CAPITAL EMISSION 56	43 800
1-03-5-0-0-00-034	CAPITAL EMISSION 57	60 600
1-03-5-0-0-00-035	CAPITAL ACHAT 329/125	10 000
1-03-5-0-0-00-036	CAPITAL EMISSION 58	130 700
1-03-5-0-0-00-037	CAPITAL EMISSION 59	105 400
1-03-5-0-0-00-038	CAPITAL EMISSION 60	24 200
1-03-5-0-0-00-039	CAPITAL EMISSION 61	16 100
1-03-5-0-0-00-040	CAPITAL SUR EMISSION 62	38 600
1-03-5-0-0-00-999	CAPITAL NOUVELLES EMISSIONS	359 889
		<hr/>
		10 285 531

4.8 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Gestionnaire municipal de la firme PG Solutions

**13-01-10** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat utilise le logiciel Gestionnaire municipal de la firme PG Solutions ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture du contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels Gestionnaire municipal et Permis en ligne de la firme PG Solutions pour une période d'un an débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013 au coût de 15 515 \$, excluant les taxes applicables.

5.1 Autorisation de signature dans le cadre d'un protocole à intervenir pour le déneigement du chemin Thibault

**13-01-11** ATTENDU que la Municipalité emprunte le terrain de madame Lyse Lespérance et monsieur Marcel Rochon, situé au 30, chemin Thibault pour le déneigement de la période hivernale 2012-2013 ;

ATTENDU qu'il y ait lieu de prendre entente avec ces propriétaires de manière à permettre le déneigement adéquat de cette rue ;

ATTENDU les rencontres et conversations tenues entre les parties à cet égard ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente à intervenir avec madame Lyse Lespérance et monsieur Marcel Rochon, propriétaires du 30, chemin Thibault pour la période hivernale 2012-2013.

5.2 Embauche au poste de réceptionniste

**13-01-12** ATTENDU que ce poste revêt un statut temporaire depuis quelques années ;

ATTENDU que l'importance de ce poste requiert la présence d'un employé en tout temps et de façon permanente ;

ATTENDU l'affichage interne effectué en date du 12 décembre 2012 ;

ATTENDU qu'une seule candidature a été reçue ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'embaucher madame Ninon Bédard à titre de réceptionniste, et ce, aux conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité.

### 5.3 Achat d'un véhicule de catégorie compacte 2013

**13-01-13**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une voiture dédiée à l'ensemble des services municipaux ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 14 janvier 2013 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le directeur de l'Environnement dans son rapport daté du 14 janvier 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin de procéder à l'achat d'un véhicule de catégorie compacte 2013 auprès de Toyota Sainte-Agathe pour un montant de 18 200,54 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres. Est également résolu que ladite dépense soit prélevée au fonds roulement résiduel 2012.

Demande de vote sur la résolution par Normand Legault :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Paul Laurent	Normand Legault
Luc Drapeau	
Joé Deslauriers	
Sylvain Sigouin	
Carole St-Georges	

La résolution est adoptée à la majorité.

### 5.4 Subvention des infrastructures dans le cadre du programme TECQ

**13-01-14**

ATTENDU le programme de subvention des infrastructures nommé TECQ relatif au transfert de la taxe d'accise sur l'essence ;

ATTENDU la nécessité de faire un plan d'intervention pour être admissible à ce programme de subvention ;

ATTENDU que le dernier plan d'intervention de la Municipalité de Saint-Donat a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en septembre 2012 ;

ATTENDU la résolution numéro 12-12-445 entérine officiellement ledit document ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat doit déposer sa programmation pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le tableau ci-dessous présentant les rues priorisées pour la programmation 2012, 2013 et 2014 :

N° tronçon global	Segment de rue	Longueur du tronçon (m)	Coût des travaux
152	Traverse Bellevue, rue/station de pompage	151	135 860 \$
155	Traverse Bellevue, rue/station de pompage	209	187 910 \$
38	Avenue du Lac	177	265 443 \$
39	Avenue du Lac	285	427 896 \$
36	Rue Saint-Donat	318	477 516 \$
35	Rue Bellevue	308	462 149 \$
50	Rue Aubin	88	132 727 \$

#### 5.5 Régie intermunicipale du traitement des déchets de la Matawinie (RITDM) – négociation d'une nouvelle entente

**13-01-15**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie a été constituée par décret le 7 juillet 1988 et entrée en vigueur le 30 juillet 1988 pour une période originalement de cinq (5) ans renouvelable (ci-après « l'Entente RITDM » ;

ATTENDU que l'article 11 de l'Entente RITDM précise que « Par la suite, l'entente se renouvellera automatiquement par périodes successives de cinq ans, à moins que l'une des corporations n'informe par courrier recommandé les autres corporations de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins six mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. », soit avant le 30 janvier 2013 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est favorable à la création d'une nouvelle entente avec les Municipalités de Chertsey et de Rawdon ;

ATTENDU que les municipalités membres de l'Entente RITDM, les Municipalités de Chertsey, Saint-Donat et de Rawdon, ont entrepris il y a plusieurs mois une négociation pour une entente renouvelée ;

ATTENDU que les négociations sont toujours en cours et qu'il est dans l'intérêt de Saint-Donat et des deux autres municipalités liées par l'Entente RITDM de 1988, de se prévaloir du délai additionnel de négociation d'ici le 30 juillet 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat à procéder à l'envoi de l'avis de son intention de mettre fin à l'Entente actuelle RITDM du 30 juillet 1988 par courrier recommandé aux Municipalités de Chertsey et de Rawdon et de demander au maire et au directeur général et secrétaire-trésorier de poursuivre la négociation d'une nouvelle Entente RITDM 2013 avec ses partenaires, les Municipalités de Chertsey et de Rawdon.

5.6 Demande d'enquête à Saint-Donat par la Sûreté du Québec

**13-01-16**

ATTENDU la corruption et la collusion dans le monde municipal mises à jour à la Commission Charbonneau;

ATTENDU le cynisme des citoyens envers les élus ;

ATTENDU le désabusement des citoyens envers la politique municipale ;

ATTENDU la présumée participation de certaines firmes de génie et d'entrepreneurs nommées à la Commission Charbonneau concernant de la corruption et de la collusion ;

ATTENDU que ces entreprises ont obtenu pour plusieurs millions de contrats à Saint-Donat ;

ATTENDU que l'aveuglement volontaire et l'inaction sont une forme de complicité inacceptable pour les citoyens ;

ATTENDU le coût de la collusion et de la corruption pour les contribuables ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault qu'une enquête indépendante dirigée par la Sûreté du Québec soit demandée afin de faire la lumière sur tous les contrats adjugés depuis ces dernières années, particulièrement ceux concernant les travaux de pavage ainsi que les mandats aux firmes d'ingénieurs-conseils :

Que le directeur général transmette par écrit cette demande à la SQ avec copie de cette résolution dans les dix (10) jours suivant son adoption ;

Que les résultats de cette enquête soient rendus publics.

Demande de vote sur la résolution par Paul Laurent :

Pour

Normand Legault

Contre

Paul Laurent

Luc Drapeau

Joé Deslauriers

Sylvain Sigouin

Carole St-Georges

La résolution est rejetée à la majorité.

6.1.1 Demande de dérogation mineure : au 120, chemin Lafleur

**13-01-17**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2012-0076, présentée par monsieur Michel Forget, pour sa propriété située au 120 chemin Lafleur et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4727-72-2342, à l'effet de permettre l'installation d'un quai d'une superficie totale de 29,73 mètres carrés alors qu'aux termes du règlement sur le zonage no 91-351 actuellement en vigueur, la superficie maximum autorisée pour un quai est de 20 mètres carrés ;

ATTENDU que cette demande est présentée compte tenu du faible tirant d'eau à cet endroit et que l'installation d'un quai d'une superficie de 20 mètres carrés ne serait d'aucune utilité pour le demandeur puisqu'il ne pourrait y amarrer son voilier, lequel requiert une profondeur minimale de 7 pieds ;

ATTENDU que le quai actuel est désuet et ne permet pas aux embarcations d'accoster de manière sécuritaire ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant à savoir qu'il ne pourrait amarrer son voilier à son quai ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 décembre 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 19 décembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2012-0076, présentée par monsieur Michel Forget, pour sa propriété située au 120 chemin Lafleur et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4727-72-2342 à l'effet de permettre l'installation d'un quai d'une superficie totale de 29,73 mètres carrés, au lieu de 20 mètres carrés, tel que prescrit au règlement sur le zonage no 91-351. Le tout tel que montré sur un plan préparé par le requérant et déposé au service de l'urbanisme en date du 12 décembre 2012.

6.2.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 170, chemin du Mont-Jasper

**13-01-18**

ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0083, présentée par Vartan Baronian et Dzaghig Djiredjian, pour leur propriété située au 170 chemin du Mont-Jasper, étant constituée du lot 4-19, rang 3, canton Archambault et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4825-92-7911 à l'effet de permettre un agrandissement de l'habitation unifamiliale existante sur un terrain présentant une forte pente, soit un terrain ayant une pente moyenne de 40 % ;

ATTENDU les plans et échantillons proposés par les requérants ;

ATTENDU que les prescriptions établies à l'article 8.4.1 a) et b) du règlement sur le zonage no 91-351 sont respectées ;

ATTENDU qu'à l'examen du dossier complet les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la conformité au chapitre 8 du règlement sur le zonage no 91-351 et ses amendements est rencontrée ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 décembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par Vartan Baronian et Dzaghig Djiredjian, pour leur propriété située au 170 chemin du Mont-Jasper, étant constituée du lot 4-19, rang 3, canton Archambault et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4825-92-7911 afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal existant sur un terrain présentant une forte pente.

7.1 Demande d'aide financière - programme « Emploi d'été Canada »

**13-01-19**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat désire embaucher des étudiants pour l'été 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser madame Sophie Charpentier, directrice du Service des loisirs sportifs et culturels de la Municipalité de Saint-Donat, à signer pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour l'embauche d'étudiants.

7.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc.

**13-01-20** ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. pour l'ensemble des services offerts ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2013 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc., pour un montant de 18 719,24 \$, plus les taxes applicables.

9.1 Adoption du règlement numéro 12-853 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec

**13-01-21** **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC MATAWINIE**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-853**

*Concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec*

ATTENDU que le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable soit plus précisément lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 septembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carole St-Georges et unanimement résolu que le CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement et il peut être référé audit règlement comme étant le règlement 12-853.

**ARTICLE 2 : DÉFINITIONS**

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

« LIEU PROTÉGÉ »

Un terrain, une construction, un ouvrage ou un bien protégé par un système d'alarme.



**« SYSTÈME D'ALARME »**

Tout appareil, bouton de panique ou dispositif destiné à avertir d'un incident, de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction ou d'une tentative d'effraction ou d'incendie dans un lieu protégé par tel système d'alarme et situé sur le territoire de la municipalité.

**« UTILISATEUR »**

Toute personne physique ou morale qui est propriétaire et/ou occupant d'un lieu protégé par un système d'alarme.

**ARTICLE 3 : APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tout système d'alarme, incluant les systèmes d'alarme déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.

**ARTICLE 4 : SIGNAL**

Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre un signal sonore durant plus de vingt minutes consécutives.

**ARTICLE 5 : INTERVENTION**

Un agent de la paix est autorisé à pénétrer dans tout lieu protégé par un système d'alarme si personne ne s'y trouve ou ne peut être rejoint, aux fins d'interrompre le signal sonore dont l'émission dure depuis plus de vingt (20) minutes consécutives ou dans le cas où ledit signal se remet en fonction de façon répétée dans une même journée, même si sa durée est inférieure à vingt (20) minutes chaque fois.

**ARTICLE 6 : FRAIS**

La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme, en plus des amendes prévues à l'article 11, des frais engagés par celle-ci en cas de déclenchements inutiles répétés ou de mauvais fonctionnement chronique d'un système d'alarme, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément à l'article 5 ou pour un déplacement inutile d'effectifs et d'équipements de sécurité.

**ARTICLE 7 : INFRACTION**

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 11, tout déclenchement au-delà du premier déclenchement du système d'alarme au cours d'une période consécutive de douze mois, pour cause de mauvais fonctionnement.

## **ARTICLE 8 : PRÉSUMPTION**

Le déclenchement d'un système d'alarme est présumé, en l'absence de preuve contraire, être pour cause de mauvais fonctionnement lorsqu'aucune preuve d'incident, traces d'effraction ou présence d'un intrus n'est constaté sur les lieux protégés lors de l'arrivée des agents de la paix ou des pompiers ou d'un officier ou fonctionnaire municipal autorisé.

## **ARTICLE 9 : AUTORISATION**

Le conseil municipal autorise les officiers et fonctionnaires municipaux à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

## **ARTICLE 10 : INSPECTION**

Les officiers et fonctionnaires chargés de l'application du présent règlement sont autorisés à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment, construction ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, et tout propriétaire, locataire ou occupant doit les recevoir, les laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

## **DISPOSITIONS PÉNALES**

### **ARTICLE 11 : AVIS ET AMENDES**

Un premier avis sera transmis au propriétaire et/ou occupant suite au 1er déclenchement inutile du système d'alarme. Cet avis contiendra les informations et mise en garde suivantes :

Quiconque contrevient aux articles 4, 7 et 10 du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de :

- Cent dollars (100 \$) pour une première infraction, soit lors du 2e déclenchement au cours d'une période de 12 mois;
- Trois cent dollars (300 \$) pour une deuxième infraction, soit lors du 3e déclenchement au cours d'une période de 12 mois;
- Quatre cent dollars (400 \$) pour une troisième infraction soit lors du 4e déclenchement au cours d'une période de 12 mois;
- Cinq cent dollars (500 \$) pour toute infraction subséquente.

## **DISPOSITIONS FINALES**

### **ARTICLE 12 : REMPLACEMENT**

Le présent règlement remplace, à toutes fins que de droit, les règlements antérieurs applicables par la Sûreté du Québec portant sur le même objet.

### **ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session du 21 janvier 2013.

*Signé: Michel Séguin Signé: Richard Bénard*  
*Michel Séguin, Richard Bénard, maire*  
*Secrétaire-trésorier*  
*et directeur général*

#### **10.1 Demande de don par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière**

**13-01-22** ATTENDU la demande de don du Centre de prévention du suicide de Lanaudière datée du 26 novembre 2012 ;

ATTENDU que la mission de cet organisme est d'intervenir auprès des personnes ou des groupes aux prises avec un problème relié au suicide, et ce, dans toute notre région ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault et unanimement résolu de verser un montant de 200 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière à titre de don à cet organisme qui peut être appelé à intervenir auprès de notre population.

#### **10.2 Demande de soutien financier de la Commission de développement économique pour le maintien d'une ressource**

**13-01-23** ATTENDU le maintien, par la Commission de développement économique de Saint-Donat, d'une ressource permanente qui agit à titre d'agente de liaison ;

ATTENDU la demande verbale d'aide financière signifiée à la Municipalité à cet égard afin de pourvoir à la dépense que constitue cet ajout significatif pour la Commission ;

ATTENDU le rapport d'activités 2012 déposé en annexe d'une demande d'aide financière en date du 13 décembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 63 140 \$ à la Commission de développement économique de Saint-Donat dans le but de soutenir financièrement le maintien d'une ressource à titre d'agente de liaison pour cet organisme.

### 10.3 Réunions préparatoires aux séances régulières du conseil

**13-01-24** ATTENDU le mandat confié par le conseil municipal lors de la séance régulière tenue le 10 décembre 2012 par l'adoption de la résolution numéro 12-12-463 ;

ATTENDU que les réunions préparatoires aux séances régulières du conseil ne sont pas prévues dans le Code municipal du Québec et, par le fait même, qu'aucune procédure n'est édictée pour les convocations et tenues ;

ATTENDU que les membres du conseil désirent confirmer la tenue d'une réunion préparatoire avant les séances régulières du conseil municipal ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault et unanimement résolu de tenir une réunion préparatoire avant chacune des séances régulières et que l'ensemble des membres du conseil soit invité à y participer.

#### 10.4 Dénomination du sentier Nature-Études à l'honneur de M<sup>me</sup> Louise Beaudry

**13-01-25**

ATTENDU le décès récent de madame Louise Beaudry ;

ATTENDU l'implication constante de cette grande dame au sein de la communauté donatienne ;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconnaître sa contribution d'une façon significative ;

ATTENDU que l'aménagement du sentier Nature-Études fut l'un des dossiers chapeauté par madame Beaudry afin d'offrir différentes possibilités ludiques et éducatives tant aux jeunes élèves de Saint-Donat qu'à notre clientèle touristique ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Richard Bénard et unanimement résolu de modifier la dénomination du sentier Nature-Études afin de le renommer « Sentier Nature-Études Louise Beaudry ».

#### **11. Période d'information**

11.1 Correspondance diverse

11.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien Provigo

11.3 Suivi du dossier relatif à la rénovation du Centre civique Paul-Mathieu

11.4 Invitation à la Randonnée du maire en motoneige le 15 février

#### **12. Période de questions**

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Dépenses relatives à l'avenue du Lac pour des travaux effectués sur les terrains privés
- Offre d'emploi – poste de directeur des Travaux publics
- Demande d'enquête à la Sûreté du Québec
- Règlement concernant le noyau villageois intégrant l'avenue du Lac
- Projet de résidence pour aînés
- Présentation par la Fondation Rues Principales relativement à l'ancien Provigo
- Respect de la réglementation municipale concernant le projet Rive Gauche
- Dérogation mineure relative à l'installation de quais
- Contrôle des sédiments sur le territoire de la Municipalité
- Refonte des règlements et du plan d'urbanisme
- Processus relatif aux appels d'offres publics – vérification quant à la collusion

### 13. Fermeture de la séance

**13-01-26** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 35.

---

Michel Séguin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

Richard Bénard  
Maire